



SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY

DÉLIBÉRATION N° 2022/12/08

**OBJET : MARCHÉS PUBLICS :
RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE SACS EN PAPIER POUR
LA COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX**

**COMITÉ SYNDICAL
du 12 décembre 2022**

Date de convocation : 6 décembre 2022
Date de publication : 19 décembre 2022
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de présents : 24
Votants : 28

Présents	Absents
<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. DUFOUR, M. LOUVRADOUX, M. HAQUIN, M. BLANCHARD, Mme CAVECCHI, Mme SENSE, M. IABASSEN, M. LAMBERT-MOTTE, M. FABRE, Mme QUEYRAT.	<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. CARPENTIER, Mme JEZEQUEL.
<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FARGEOT, M. FEUGÈRE, Mme MICHEL, Mme FAUVEAU, M. CLOUET, Mme POUTEAU, M. LEROY, M. THORY, M. BACHARD, M. BRIQUET M. ENJALBERT, Mme VILLECOURT, M. VERNA, Mme FAYOL DA CUNHA.	<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. CHABANEL, M. ANTAO, Mme CHAUVEAU, M. DUMEUNIER, M. GOUJON, M. GONTIER, M. FLOQUET, M. DAUX,

Absents excusés : M. CHABANEL, M. DUMEUNIER, M. GOUJON, M. CARPENTIER, Mme JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : M. FEUGERE.

Pouvoirs : M. CARPENTIER à M. IABASSEN, M. CHABANEL à Mme MICHEL, M. ANTAO à Mme FAUVEAU et M. GOUJON à M. LAMBERT-MOTTE.

Exécutoire en vertu de
l'art. L.5211-3 du C.G.C.T.
AR du

Pour le Président par délégation,
Le Directeur Général,



Jean-Marie ROLLET

Accusé de réception en préfecture
095-259502367-20221212-DC_2022-12-08-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

**OBJET : MARCHÉS PUBLICS :
RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE SACS EN PAPIER POUR
LA COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX**

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2 ;

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un travail de recherche de synergies et d'homogénéisation de pratiques, initié par les Syndicats AZUR, TRI ACTION et EMERAUDE, des besoins communs en fourniture de sacs pour la collecte des déchets végétaux ont été identifiés ;

CONSIDÉRANT que ces besoins revêtent, par nature, un caractère similaire quelle que soit la collectivité adjudicatrice ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de se regrouper afin de rationaliser le coût de ce type de fourniture ;

CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance du marché en cours et le besoin de nouveaux marchés à compter du 1^{er} janvier 2023 afin d'assurer la continuité de service ;

CONSIDÉRANT la proposition de faire porter la coordination du groupement de commandes « Fourniture de sacs pour la collecte des déchets végétaux » par le syndicat TRI ACTION qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché.

Sur proposition de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes constitué en vue de choisir un prestataire chargé d'assurer la fourniture des sacs pour la collecte des déchets végétaux.

ACCEPTE que le Syndicat TRI ACTION soit le coordinateur du groupement « Fourniture des sacs pour la collecte des déchets végétaux ».

APPROUVE le projet de convention de groupement de commandes correspondant,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision concernant l'exécution - dans la mesure où elle n'interfère pas avec les missions du coordonnateur du groupement - et le règlement du présent marché passé sous la forme d'un accord cadre, ainsi que toute décision concernant ses éventuels avenants, lorsque les crédits seront inscrits au budget,

AUTORISE M. le Président à signer la convention de groupement de commandes correspondante.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Gérard LAMBERT-MOTTE

Maire du Plessis-Bouchard,
Vice-président du Conseil Départemental
du Val d'Oise.

Accusé de réception en préfecture
095-259502367-20221212-DC_2022-12-08-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022